



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

17 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 19 heures 30, le conseil municipal de Champagne, dûment convoqué le 12 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Roland CLOCHARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 11

Présents : Roland CLOCHARD, Michel REMPAULT, Gérald BONY, Jean-Paul RENOUX, Nathalie GRIEVEAU, Geneviève COGNÉ, Véronique LAGARDE, Alexandre DUBEAU, Vincent GILLARD, Benoît ROCOURT et Jean-Daniel PONTET formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Absent(s) excusé(s) : Gwénaëlle FORGIT, Philippe HEICHELBECH, David MAILLET et Philippe MICHAUD.

Secrétaire de séance : Véronique LAGARDE.

Date d'affichage du présent document : 20 juin 2025

En préambule à la réunion, Monsieur Roux de la SEMDAS est venu présenter au Conseil Municipal, sa mission de suivi du projet de l'amélioration énergétique de l'école.

Le compte rendu de la séance précédente, est adopté à l'unanimité des membres.

DELIBERATIONS

1- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3,

Vu la délibération N°2023-029 du 12/09/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget principal de la commune de CHAMPAGNE,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Champagne,

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés sur la situation de la commune,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que le CFU remplace les anciens comptes de gestion et administratif

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas participé aux débats, ni au vote de ce compte financier unique,

Monsieur Gérald BONY a pris la présidence pour le vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal de la Commune de Champagne.

Récapitulatif du Compte Financier Unique 2024		
Investissement		
Dépenses	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	485 628,21 223 356,48 113 838,00
Recettes	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	485 628,21 180 288,84 12 800,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	822 734,75 514 355,88 0,00
Recettes	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	822 734,75 839 443,04 0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
	Investissement : Fonctionnement : Résultat global :	-43 067,64 325 087,16 282 019,52

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **approuve** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Commune de Champagne,
- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

2- AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Roland CLOCHARD, après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 le 17/06/2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le Compte Financier Unique (CFU) apparaît :

Un excédent de fonctionnement de :	32 981,28
Un excédent reporté de :	292 105,88
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	325 087,16
Un excédent d'investissement de :	43 067,64
Un déficit des restes à réaliser de :	101 038,00
Soit un excédent de financement de :	144 105,64

- **décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCÉDENT	325 087,16
Affectation complémentaire en réserve (1068)	144 105,64
Résultat reporté en fonctionnement (002)	180 981,52
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT	43 067,64

Ainsi délibéré, à l'unanimité, les membres présents ont signé le registre.

3- BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Total budget :		
Investissement		
Dépenses	571 320,84	(dont 113 838,00 de RAR)
Recettes	571 320,84	(dont 12 800,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses	716 137,39	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	716 137,39	(dont 0,00 de RAR)

4- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire le montant des subventions versées en 2024 et propose une nouvelle répartition pour 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **détermine** les subventions répertoriées dans le tableau ci-dessous,

- **autorise** Monsieur le Maire à verser les subventions selon la répartition ci-après.

SUBVENTIONS	ANNEE 2024		ANNEE 2025
	BUDGET	REALISE	PROPOSITIONS NOUVELLES
AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	200	200	200
LES MAIRES POUR LA PLANETE	25	25	25
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	100	100	100
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	400	400	450
CHAMPAGNE EVENEMENT	400	400	450
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE CHASSE AGREE	150	150	150
	1 275	1275	1 375
RECONSTITUTION 17	0	0	200
ECURIES DE L'AUBREE	0	0	300
TOTAL	1 275	1275	1 875

Il est précisé que les subventions sont accordées, mais ne sont versées qui si tous les documents réglementaires demandés sont fournis. En ce qui concerne les écuries de l'Aubrée la subvention ne sera versée que si Jules BOISSON est qualifié pour les championnats du Monde aux États-Unis. Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

5- CONSENTEMENT ET ACCEPTATION D'UN BAIL COMMERCIAL POUR LA BOULANGERIE AU 57 AVENUE RENE CAILLE - 17620 CHAMPAGNE

Le bail commercial à la SARL « Le Moulin des Délices » pour l'exploitation de la boulangerie sise 57 Avenue René Caillé est arrivé à son terme et nécessite d'être renouvelé. Ce projet s'inscrit dans une démarche de dynamisation du commerce local et de revitalisation du centre-bourg.

La SARL « Le Moulin des Délices », identifiée au SIREN 918 913 518, est représentée par ses gérants Monsieur Walter CHARREAU et Madame Céline SICOT. Les gérants, résidents au sens de la réglementation fiscale, sont de nationalité française.

Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de six mille sept cent quarante euros (6 740 Euros), payable en douze termes égaux de cinq cent soixante et un euros et soixante-sept centimes (561,67 Euros) chaque mois. Ce loyer correspond à la valeur locative et s'entend hors droits, taxes et charges. Les parties sont informées que le déplafonnement du loyer s'applique si, à la suite d'une tacite prorogation, le bail est supérieur à douze années, conformément à l'article L 145-34 troisième alinéa du Code de commerce.

Le preneur versera au bailleur, en même temps que chaque terme de loyer, une provision sur les charges, taxes et prestations à sa charge. Cette provision est fixée à soixante-dix euros (70 Euros) et sera ajustée chaque année en fonction des dépenses effectuées l'année précédente. Le paiement du loyer pourra se faire par prélèvement à l'échéance.

Ce projet de bail commercial s'inscrit dans une démarche de développement durable et de revitalisation du centre-bourg, en cohérence avec les objectifs de la commune de Champagne de soutenir les commerces de proximité et de favoriser l'attractivité économique de la commune.

Code de commerce, article L 145-34 et Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et suivants.

Considérant que la commune de champagne souhaite dynamiser son centre-bourg et maintenir le commerce de proximité ;

Considérant que la SARL « Le Moulin des Délices » a présenté un projet viable et attractif pour l'exploitation d'une boulangerie au 57 Avenue René Caillé ;

Considérant que le loyer proposé est conforme à la valeur locative du bien et respecte les dispositions légales en matière de baux commerciaux ;

Considérant que le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de revitalisation du centre-bourg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la conclusion d'un bail commercial avec la SARL « Le Moulin des Délices » pour l'exploitation d'une boulangerie au 57 Avenue René Caillé - 17620 Champagne.

- **fixe** le loyer annuel à six mille sept cent quarante euros (6 740 Euros), payable en douze termes égaux de cinq cent soixante et un euros et soixante-sept centimes (561,67 Euros) chaque mois.

- **détermine** une provision sur les charges, taxes et prestations à la charge du preneur, fixée à soixante-dix euros (70 Euros), ajustable chaque année en fonction des dépenses effectuées l'année précédente.

- **autorise** le Maire à signer le bail commercial et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

INFORMATIONS DIVERSES

Des travaux de voirie sont en cours :

- La préparation des voies à gravillonner cette année est en cours avec les services de la CARO.
- Les trous sur les routes ont été bouchés par les agents avec de l'enrobé à froid.
- Le point à temps de la CARO sera réalisé en juillet.
- Un enduit bicouche sera apposé cet été sur la rue des Boutinières, la route des carrières (de la D125 jusqu'au pont de Picou) et l'allée du Bouil.

Les plantations en bordure du parking du cimetière sont terminées.

Radar pédagogique

L'installation du radar pédagogique de Razour a fait ralentir les conducteurs dans un premier temps, l'effet est moins significatif maintenant.

Détérioration

L'abribus en face de la mairie a été vandalisé, une demande a été faite auprès de l'assurance. Dommage qu'il n'y ait pas plus de respect.

Porche Nord de l'église

Les travaux d'ouverture du porche nord de l'église sont presque achevés, le résultat est très beau, merci aux entreprises.

Champagne en fête

Cette année, Champagne en fête sera le 22 août avec l'intervention de la section Country de la GV de Champagne et le spectacle Eos de la compagnie L'Arche en sel. La buvette et la restauration seront tenues par les mêmes associations que l'an dernier.

La séance est levée à 22h15.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 8 juillet 2025

Le Maire,

Roland CLOCHARD.